

CRÉER OU INTÉGRER UNE COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ À LA RÉUNION

CPTS

Un collectif au service
de la population



**UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE
D'EXERCICE COORDONNÉ**



**UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE
DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ**



**UN PROJET DE SANTÉ EN FONCTION
DES BESOINS SPÉCIFIQUES D'UN TERRITOIRE**

Pourquoi se lancer dans une CPTS ?

**Des bénéfices multiples pour les professionnels
comme pour la population :**

- Organiser les soins non programmés au bénéfice de la population
- Améliorer les parcours de soins de vos patients
- Faciliter la coordination entre professionnels
- Echanger les bonnes pratiques et les savoirs
- Faciliter l'accueil de nouveaux professionnels sur le territoire
- Développer les actions de prévention
- Obtenir des financements complémentaires de l'Assurance Maladie pour la réalisation des missions
- Améliorer les conditions d'exercice professionnel

Comment créer ou intégrer une CPTS ?

- Rapprochez-vous de **Tip@santé** (association inter-URPS) qui pourra vous accompagner dans votre réflexion et vous guider dans la construction de votre projet, éventuellement assorti d'un projet d'équipe de soins primaires (ESP).
- **L'ARS Océan Indien et l'Assurance Maladie faciliteront vos démarches et accompagneront** les professionnels de santé lors de l'élaboration des projets de santé et la préparation de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI). L'ARS pourra soutenir financièrement l'élaboration des projets avant même l'obtention des financements prévus par l'ACI.

Contacts

- **Agence de Santé Océan Indien**
ars-oi-cpts@ars.sante.fr
www.ocean-indien.ars.sante.fr
- **Assurance Maladie**
sd.ersm-reunion@assurance-maladie.fr
- **Tip@santé**
cpts.tip@sante.re